



Le 11 mars 2015,

M. Le Vice Président du Conseil d'Etat,

Le tribunal administratif de Toulouse a subi le week-end dernier d'importants dégâts à la suite d'une effraction des locaux. Des inscriptions ont été retrouvées mettant en cause un magistrat et un agent de greffe.

Les actes commis sont d'une exceptionnelle gravité.

Les juridictions administratives sont désormais des cibles et l'absence d'un dispositif anti-intrusion, comme il en existe dans la plupart des bâtiments publics, a rendu ces événements possibles.

L'ensemble de la représentation syndicale des personnels des greffes et des magistrats des juridictions administratives vous demande de prendre rapidement toutes les dispositions nécessaires afin que les personnels du tribunal administratif de Toulouse puissent reprendre le travail dans des conditions normales et d'informer les membres du CHSCT des T.A. et des C.A.A. des mesures prises afin de préserver la santé et la sécurité des agents y compris pour les deux personnes mises en cause par les inscriptions. Enfin, il est anormal que des audiences puissent continuer à se tenir dans les conditions actuelles.

Il est plus qu'urgent, ainsi que cela a été à plusieurs reprises signalé en CHSCT des TA et des CAA, et compte tenu du contexte actuel, que la sécurité des juridictions, des personnels et des justiciables devienne une réelle priorité pour le Conseil d'Etat traduite par des mesures concrètes.

Anne BAUX
Président de l'USMA

Patrick FOUINETEAU
Représentant National FO
Pour les juridictions
administratives

José Rodrigues de Oliviera
Référént national Cfdt
Pour les TA et CAA

Fabienne CORNELOUP
Présidente du SJA

M. Gilles FOURNIOUX
Représentant National UNSA
Pour les Juridictions administratives

Paul BONSIGNORE
Représentant CGT

Mamie KOLIE
Représentant SAPACMI